

INTERNATIONAL TRADE UNION
CONFEDERATION
AFRICAN REGIONAL ORGANISATION

CONFEDERATION SYNDICALE
INTERNATIONALE
ORGANISATION REGIONALE AFRICAINE



Atelier de la CSI-Afrique sur la position des syndicats africains sur les APE

Déclaration finale

I. Préambule

Lors de la réunion organisée sur les APE par la CSI-Afrique du 6 au 7 septembre 2010 au Siège de la CSI à Lomé au Togo, les syndicats et les organisations sous-régionales des régions africaines impliquées dans les négociations des APE ont débattu des défis que ces APE posent à l'Afrique et à ses populations. Lors des discussions, les participants se sont inspirés des analyses et des conclusions auxquelles sont parvenus précédemment les organes syndicaux régionaux d'Afrique occidentale, centrale, orientale et australe sur les APE. Voici les conclusions de leurs travaux.

II. Contexte

(a) Les pays africains ont connu trois décennies de croissance précaire caractérisée par le chômage, conséquence de politiques économiques qui ont entraîné la désindustrialisation et miné les secteurs productifs des économies en général.

(b) La fragilité des économies d'Afrique qui en découle et les conditions de travail de ses populations, ont été démontrées à suffisance par la crise financière et économique mondiale qui a frappé le monde au cours des trois dernières années. Bien que leur responsabilité dans ces crises soit limitée, les pays africains ont été victimes et au même moment ont manqué de ressources pour faire face aux pires effets de ces crises. Cette situation était due en grande partie au fait que les politiques économiques appliquées au cours des trois dernières décennies ont accentué la dépendance précaire des matières premières d'exportation de ces économies, et leur a laissé des économies avec peu de ressources et de leviers structurels pour appliquer les politiques appropriées nécessaires pour juguler la crise, lesquelles sont appliquées dans d'autres régions en développement.

(c) Ces situations ont renforcé le besoin persistant de repenser fondamentalement les politiques économiques et les approches de développement. Au niveau international, ce besoin est reconnu dans le Pacte International sur l'Emploi et l'exigence de placer le travail décent et l'investissement dans la protection sociale au cœur du développement économique et de la restructuration des politiques économiques et de l'investissement, afin de promouvoir un développement qui réponde aux besoins des populations. Pour l'Afrique, repenser la politique économique en tenant compte du travail décent et de l'investissement dans la

protection sociale exige la transformation structurelle des économies africaines tributaires des matières premières, surtout à travers la transformation et l'industrialisation de l'agriculture axées sur les populations.

(d) Un pilier central d'une telle transformation et d'un tel développement est l'intégration économique des pays africains. L'intégration régionale est nécessaire en tant que contrepoint pour les économies nationales localement fragmentées et régionalement désintégrés qui se sont enracinées durant la colonisation et qui, depuis lors, se sont perpétuées sous différentes formes.

(e) Les politiques économiques en général, surtout dans ce contexte, la politique commerciale et la recherche d'accords commerciaux internationaux – qu'ils soient bilatéraux, plurilatéraux ou multilatéraux – doivent être guidés et être au service d'un programme populaire axé sur la transformation et l'industrialisation agricole dans le cadre de l'intégration régionale.

(f) Par-dessus tout, la réorientation de la politique économique souhaitée doit traduire concrètement une image des droits humains fondamentaux, notamment le droit au travail décent, à la protection sociale, à l'alimentation, et à l'égalité et l'équité du genre tels que reconnus dans les normes et conventions internationales.

III. Les Accords de partenariat économique

(a) À l'évidence jusqu'ici, tant dans le fond des Accords de partenariat économique (APE) que dans les processus par lesquels ils sont présentés, ces accords, essentiellement de libre échange entre, d'une part, l'Europe et son écrasante

puissance économique et politique, et d'autre part, les économies africaines fragiles, fragmentées et dépendantes, sont fondamentalement contraires aux types de politiques dont les pays africains ont besoin.

(b) La libéralisation réciproque radical du commerce des produits agricoles et industriels contenue, soit dans les prétendus accords intérimaires, soit dans les propositions pour des accords régionaux plus vastes, expose les économies de l'Afrique à de graves dangers. Ces accords ouvrent la voie aux produits européens moins chers et souvent subventionnés, d'inonder les marchés africains, en remplaçant les produits locaux, et en accentuant ainsi la crise à laquelle les producteurs nationaux font face, provoquant davantage la perte d'emplois et des moyens de subsistance.

(c) Par ailleurs, les restrictions sur les taxes à l'importation, la lutte contre les prélèvements communautaires pour le développement et le gel des politiques tarifaires contenues dans ces accords restreignent dangereusement l'application des outils politiques clés qui sont essentiels pour une stratégie d'industrialisation.

(d) La nécessité pour les économies africaines de poursuivre une coopération Sud-Sud et de diversifier leurs marchés et produits d'exportation est également menacée par l'inclusion de la Clause des Nations les plus favorisées dans ces accords.

(e) La prétendue dimension développement que les pays africains exigent d'inclure dans les accords ne réaliseront pas les objectifs de développement pour lesquels elle est exigée. Non seulement l'Europe a démontré maintes fois qu'elle ne veut pas, mais elle n'a plus les moyens en ces moments de crise économique, d'apporter le

financement proportionnel aux exigences de nos négociateurs. Le plus important est que ces prétendus chapitres développement des APE sont viciés dans la conception et l'élaboration, car ils ne sont pas ancrés de façon dynamique dans l'impératif de la transformation économique structurelle de l'Afrique, et dans tous les cas, seront réduits à néant par l'élément moteur libéralisation des APE.

(d) La proposition d'étendre les APE pour couvrir le secteur des services permettra aux prestataires de services en Europe de s'installer dans les économies africaines et miner les prestataires locaux. Cela poussera les services tels que les finances, l'assurance et d'autres services stratégiques au développement d'une économie nationale hors de portée des producteurs nationaux, surtout les petites et moyennes industries. De surcroît, les gouvernements perdront leur capacité à réglementer les services suivant le développement stratégique.

(e) Des problèmes semblables se posent par rapport aux questions telles que la réglementation de l'investissement, la politique de la concurrence, les marchés publics et la propriété intellectuelle auxquelles s'accroche l'UE, notamment dans le cadre des APE, et ce contre la volonté de la plupart des gouvernements africains. L'adoption des règles dans ces domaines permettront aux investisseurs européens d'entrer dans n'importe quel secteur de nos économies à leur guise, avec des gouvernements rendus incapables de les diriger et de les réglementer dans l'intérêt du développement national, ou de fournir un appui plus favorable aux investisseurs locaux.

(f) Somme toute, l'acceptation des questions des services et d'autres règles relatives au commerce telles que l'investissement qui ne sont pas nécessaires pour tout accord international avec l'UE, détruira davantage les capacités nationales dans d'autres

domaines des économies africaines et privera nos nations d'un espace politique et d'instruments politiques en matière d'investissement et de commerce pour soutenir l'investissement national et la production dans nos économies.

(g) Par-dessus tout, ces accords ont remis en cause le programme d'intégration régionale propre à l'Afrique. Les différentes Communautés économiques régionales (CER) de l'Afrique, qui sont censées être les composantes de base pour l'intégration économique de l'Afrique, se transforment en de zones de libre échange traitant séparément avec l'Europe, remplaçant ainsi effectivement l'engagement direct parmi ces groupes avec un qui a servi de médiateur à travers l'Europe. Cette situation bouleversera le mécanisme de construction de l'intégration régionale adopté par l'Afrique au profit de l'Europe qui profitera de plus grands marchés pour ses produits et ses entreprises.

Certains groupes de longue date s'éclatent. De toute évidence, le processus des négociations par lesquels les diverses CER négocient séparément avec l'Europe sape déjà la prise de décision de l'Afrique au niveau continental sur les questions commerciales. Enfin, à mesure que les produits et les investisseurs européens remplacent ceux de différentes régions africaines, d'autres coups seront portés au commerce et à l'investissement intra-africain qui sont déjà fragiles.

(h) Le dénominateur commun de tout ce qui précède sera de saper la création de l'emploi et la protection sociale ainsi que le respect des droits fondamentaux des travailleurs, des femmes et d'autres groupes sociaux.

IV. Les exigences de CSI-Afrique

Le programme des APE est en contradiction avec le programme de développement de l'Afrique. Tout accord commercial international entre l'Afrique et d'autres pays doit découler et être d'abord guidé par un programme de développement économique systématiquement bien expliqué basée sur une stratégie de transformation agraire et d'industrialisation à long terme et qui doivent influencer les politiques commerciales, macroéconomiques, d'investissement et autres. Les négociations des APE ont été lancées et se déroulent en l'absence d'une telle stratégie et d'un tel programme. Ainsi, les positions dans la négociation des APE ont essentiellement été un engagement autour d'un programme bien réfléchi et bien conçu de l'Europe. Une autre approche est donc nécessaire et faisable.

À cet effet, nous invitons nos gouvernements à:

- (a) rejeter la pression qu'exerce l'UE pour qu'ils signent les APE intérimaires qui ont été paraphés et/ou pour qu'ils se précipitent à conclure des accords inclusifs sur le commerce des biens ;
- (b) prendre toutes les mesures économiques et politiques pour soutenir les pays qui ont paraphé et sont vulnérables à la pression de les signer, de même que ceux qui ont été obligés de signer les accords intérimaires afin d'éviter la signature et/ou la mise en œuvre de ces accords ; ces mesures peuvent impliquer la création d'un fonds régional pour compenser l'interruption de l'accès au marché pour ces pays ;
- (c) rejeter le programme fondamental des APE – en particulier :
 - l'élimination réciproque des tarifs sur les biens ;
 - la libéralisation des services ;

- les règles sur l'investissement, la concurrence et la passation des marchés publics, et
- les obligations renforcées sur les droits à la propriété intellectuelle.

(d) prendre des mesures pour rétablir l'intégrité de leurs groupes régionaux face aux fragmentations qui résultent des processus des APE, ainsi que pour renforcer leur propres processus d'intégration régionale, y compris des mesures pour améliorer la cohésion entre les regroupements régionaux et promouvoir la circulation interne entre eux;

(e) créer une plateforme pour les engagements/concertations avec leurs citoyens, notamment les agriculteurs, les groupements d'agriculteurs, les syndicats, les producteurs locaux, les groupements de femmes et autres organisations de la société civile. Cela leur permettra d'explorer les options viables existantes à partir desquelles il faut établir une relation avec l'Europe qui sera cohérente avec les impératifs de développement des économies africaines et avec le propre programme d'intégration de l'Afrique.

V. Les engagements de la CSI-Afrique

La CSI-Afrique s'engage à:

- (a) faire du lobbying auprès des gouvernements et institutions aux niveaux national, régional et continental à propos des exigences ci-dessus ;
- (b) redynamiser les mouvements syndicaux régionaux dans le but de faire une campagne intensive contre les APE et pour un développement durable ;
- (c) mobiliser des actions de solidarité pour les travailleurs et leurs organisations hors de l'Afrique.